

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

17-1

Mercredi 8 février 2017

Compte-rendu

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 8 février 2017 à 19 H.
Étaient présents: M. S. BOCHET, Maire, Mme P. COUPEAU, MM. P. GUILLOT et D. JEAN, Adjoints, Mme et MM. JP. BARON, E. ECHANTILLAC, C. LAITHIER, et A. ORTOLLAND, Conseillers Municipaux.
Absents excusés: C. CHEVALIER, L. RENAUD et K. SCHOUMACKER qui ont donné procuration respectivement à S. BOCHET, E. ECHANTILLAC et D. JEAN.
Absents: D. GARNIER, S. PETITDEMANGE et F. PUPPINI.
Le procès-verbal de la précédente réunion étant adopté, il est passé à l'ordre du jour.
La séance est déclarée ouverte à 19 H; P. GUILLOT est élu secrétaire de séance.

1 - ADMINISTRATION GENERALE – Modification des horaires d'ouverture au public de la mairie.

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la baisse de fréquentation des services administratifs lors de l'ouverture au public du samedi matin. Afin d'améliorer l'accès au service offert par la mairie, il est proposé de modifier les horaires d'ouverture au public sans perte d'amplitude. Il est proposé que les horaires d'ouverture au public de la Mairie soient modifiés ainsi :

lundi pair, mardi: 09 H - 12 H, mercredi, vendredi: 16 H - 19 H.

Décision prise à l'unanimité moins une voix (Abstention de JP. BARON).

2 - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CHAMBÉRY METROPOLE-COEUR DES BAUGES – Désignation des représentants au sein des commissions intercommunales.

Le Conseil Municipal décide de ne pas procéder à un vote au scrutin secret pour la désignation suivante. Afin de permettre au conseil communautaire de Chambéry Métropole- Coeur des Bauges de décider de la composition de ses commission, le conseil municipal désigne ses représentants pour les commission suivantes :

Commission intercommunales	Représentant de la commune
agriculture périurbaine, forêt, cours d'eau, développement durable, espaces naturels et transition énergétiques,	GUILLOT Philippe (3ème adjoint) ORTOLLAND Alain (CM) BARON Jean Paul (CM) JEAN Dominique (4ème adjoint)
économie et communication,	GARNIER Delphine (CM déléguée)
économie sociale et solidaire,	SCHOUMACKER Karine (CM)
tourisme,	COUPEAU Pascale (1ère adjointe) ECHANTILLAC Elisabeth (CM)
habitat, programme local de l'habitat, aménagement et maintenance des aires d'accueil des gens du voyage,	ECHANTILLAC Elisabeth (CM) GUILLOT Philippe (3ème adjoint) PETITDEMANGE Stanislas (CM) SCHOUMACKER Karine (CM)
bâtiment et patrimoine,	PUPPINI Frédéric (CM) GARNIER Delphine (CM déléguée) BARON Jean-Paul (CM)
déchets ménagers et assimilés et programme de prévention	CHEVALIER Christian (2ème adjoint) BARON Jean Paul (CM) PETITDEMANGE Stanislas (CM)
équipement collectifs, sportifs et associatifs et relations avec les clubs sportifs,	JEAN Dominique (4ème adjoint) SCHOUMACKER Karine (CM) GARNIER Delphine (CM) ORTOLLAND Alain (CM)
finances,	LAITHIER Christian (CM) PUPPINI Frédéric (CM)
projet d'agglomération et évolution des compétences,	JEAN Dominique (4ème adjoint) LAITHIER Christian (CM) PUPPINI Frédéric (CM)
ressources humaines et moyens des services,	SCHOUMACKER Karine (CM) RENAUD Lionel (CM)
multimodalité, transports, déplacement et schéma de déplacement,	CHEVALIER Christian (2ème adjoint) COUPEAU Pascale (1ère adjointe)

voiries et infrastructure,	CHEVALIER Christian (2ème adjoint) ORTOLLAND Alain (CM) BARON Jean Paul (CM)
renouvellement urbain, politique de la ville et action sociale,	JEAN Dominique (4ème adjoint) ECHANTILLAC Elisabeth (CM)
Urbanisme	BOCHET Stephane (Maire) GUILLOT Philippe (3ème adjoint)

Décision prise à l'unanimité.

3 - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CHAMBÉRY METROPOLE-COEUR DES BAUGES – Proposition des commissaires à la commission intercommunale des impôts directs.

Le Conseil Municipal décide de ne pas procéder à un vote au scrutin secret pour la désignation suivante. Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal désigne, pour la constitution de la CIID, M. CHEVALIER Christian en qualité de Commissaire titulaire et M. BOCHET Stéphane en qualité de Commissaire suppléant

Décision prise à l'unanimité.

4 - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CHAMBÉRY METROPOLE-COEUR DES BAUGES – Désignation du représentant de la commune au sein du conseil d'exploitation des régies de l'eau et de l'assainissement de Chambéry Métropole -Coeur des bauges.

Le Conseil Municipal décide de ne pas procéder à un vote au scrutin secret pour la désignation suivante. M. Christian CHEVALIER est élu à la majorité absolue des suffrages, en qualité de membre titulaire, et M. Alain ORTOLLAND est élu à la majorité absolue des suffrages, en qualité de membre suppléant, pour représenter la Commune de Curienne au sein du conseil d'exploitation des régies de l'eau et de l'assainissement de Chambéry Métropole -Coeur des Bauges.

Décision prise à l'unanimité.

5 - PERSONNEL COMMUNAL – Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) - Annule et remplace la DCM n° 16/6-2.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide d'instaurer l'Indemnité de Fonctions de Sujétion et d'Expertise au profit des agents concernés au 01.01.2017, c'est à dire ceux relevant des filières administrative et sociale, d'une part, et de différer l'instauration du Complément Indemnitare Annuel, d'autre part. Ce régime indemnitare sera applicable aux agents titulaires et aux agents contractuels de Droit public.

Une clause de sauvegarde est adoptée par le Conseil municipal au profit des agents communaux qui conserveront à minima à titre individuel le maintien du montant indemnitare existant.

Le montant de l'IFSE fera l'objet d'un réexamen en cas de changement de fonctions ou d'emploi, en cas de changement de grade ou de cadre d'emploi, à la suite d'une promotion, d'un avancement de grade ou de la nomination suite à la réussite d'un concours, d'une part ; il sera également réexaminé au moins tous les 4 ans, en fonction de l'expérience professionnelle acquise par l'agent.

Décision prise à l'unanimité

ANNONCES DIVERSES :

- Modification de la composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H,

Le Maire,
S. BOCHET.

Le Secrétaire de séance,
P. GUILLOT.